



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 31 janvier 2013

### ***Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan***

# **Réseau Ferré de France et la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon signent une convention d'étude**

**Accueilli par Yves Bastié, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aude et maire de Sallèles d'Aude, Christian Petit, Directeur régional de Réseau Ferré de France et Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon ont signé aujourd'hui une convention de partenariat.**

Cette convention a comme objectif d'intervenir en amont du projet pour assurer une bonne connaissance de l'activité cynégétique en interface avec la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, sur les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales. Elle permettra de qualifier l'activité liée à la chasse et les enjeux pour la faune et ses habitats. D'une durée d'environ 6 mois, la remise du rapport par la Fédération Régionale des Chasseurs à Réseau Ferré de France est prévue fin juin 2013.

La Fédération Régionale des Chasseurs représente les fédérations départementales de chasseurs à l'échelon régional. Les fédérations départementales des chasseurs assurent la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et ses habitats. Les fédérations de chasseurs de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales coordonnent les activités de 46 300 chasseurs et 1 280 sociétés locales de chasse.

La Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan est un projet de création d'une ligne nouvelle ferroviaire. Une zone de passage d'une largeur d'environ 1000 mètres a été validée par décision ministérielle le 14 novembre 2011. Une étape a été franchie avec le choix du Comité de pilotage du 8 octobre 2012 d'implanter deux gares nouvelles dans les agglomérations de Béziers et Narbonne et de réaliser la mixité du projet le plus loin possible entre Montpellier et Perpignan. Une prochaine décision ministérielle est attendue sur ces deux points. L'étape suivante des études préalables à la déclaration d'utilité publique est la validation du tracé de l'ordre de 100 à 120 mètres de large par une ultime décision ministérielle.

*RFF rappelle que le site internet [www.lalignenouvelle.com](http://www.lalignenouvelle.com) permet à chacun de visualiser la cartographie du projet, les présentations et comptes-rendus de l'ensemble des réunions de concertation et de gouvernance, des vidéos explicatives et tous les documents de communication*

**CONTACT PRESSE :**  
Service Communication Réseau ferré de France  
Valérie DURAND  
Tél. : 04 99 52 21 84  
[www.rff.fr](http://www.rff.fr)  
[valerie.durand@rff.fr](mailto:valerie.durand@rff.fr)

**CONTACT PRESSE FRC LR :**  
Sarah POTIN  
04 67 73 27 70  
[frclr@wanadoo.fr](mailto:frclr@wanadoo.fr)